



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Annie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

^d
Absents excusés : M. Olivier MULLER a donné procuration à Mme Doris TERNOY
Mme Aurélie SCHMIDT a donné procuration à Mme Anne RITTER
M. Jean-Louis NIEDERST a donné procuration à M. Daniel SEIFERT

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 8 juin 2022 :

1. Offres pour l'emprunt
2. Mise à jour du plan de financement du projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire
3. Plan mercredi

Divers et comptes rendus

Madame le Maire propose d'inverser les points 2 et 3. Le Conseil est d'accord.

1. Offres pour l'emprunt pour le projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction d'un périscolaire (délibération n° 39/2022)

Vu les offres réceptionnées suite à notre demande d'emprunt :

	20 ans	25 ans	Jusqu'à 40 ans
Caisse d'Epargne	Taux variable : Euribor 3 mois + 1,39 (actuellement 1,09%) Taux variable : Livret A + 0,4 (actuellement 1,4%)	/	/
Crédit Agricole	Taux fixe : 1,76%	Taux fixe : 1,76%	/
Crédit Mutuel	Taux variable : Livret A + 0,6 (actuellement 1,6%)	/	/
Banque des Territoires	Taux variable basé sur : taux du livret A + 0,6		

Monsieur Lucien KRATZ, Premier Adjoint en charge des finances, fait la présentation et explique les tendances concernant l'évolution prévisionnelle du taux du livret A.

Il est précisé que la Banque des Territoires, dont les durées sont plus longues, n'intervient qu'en complément d'un emprunt auprès d'une banque commerciale et qu'elle peut intervenir à n'importe quel stade du projet tant que les travaux ne sont pas finis.

La majorité du Conseil est d'accord sur le côté sécurisant d'un taux fixe vu la conjoncture actuelle.

De plus, vu la durée de validité des offres, il convient de choisir une offre ce soir.

Madame le Maire précise que le Conseiller aux Décideurs Locaux a été associé aux prises de décisions concernant ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre du Crédit Agricole à taux fixe à 1,76% pour un montant de 2 500 000€ (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 1)

2. Plan mercredi (délibération n° 40/2022)

Conventionnement avec la CAF : plan mercredi

Avec la construction du nouveau périscolaire, et donc l'amélioration de l'accueil pour les enfants, la CAF nous propose de prévoir la mise en place d'un plan mercredi. C'est un plan qui rentre dans le cadre d'une charte de qualité reposant sur 4 grands axes :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- La mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

Une subvention supplémentaire de la CAF pourrait nous être attribuée à hauteur de 300 000€ pour cet investissement.

Ce dossier doit être validé par la commission CAF, en même temps que la demande de subvention sur l'ensemble du projet du périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la mise en place de ce plan mercredi dans le cadre de la construction du nouveau périscolaire

3. Mise à jour du plan de financement du projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire (délibération n° 41/2022)

Vu la délibération n° 20/2021 du 19 mars 2021,

Vu la délibération n° 3/2022 du 24 janvier 2022,

Vu la délibération n° 10/2022 du 4 mars 2022,

Madame le Maire propose d'acter le montant estimatif des travaux de 4 500 000€ HT et de mettre à jour le plan de financement en conséquence de la façon suivante :

	Montant attendu
Collectivité Européenne d'Alsace	250 400€ (notifié) Un dossier complémentaire sera déposé prochainement

DETR/DSIL	600 000€ notifié en 2022 au titre de la DETR Un dossier complémentaire sera déposé pour 2023
FEDER	Inéligible car nouvelles conditions
CLIMAXION	94 000€ (en attente d'instruction)
CAF	180 000€ + 300 000€ (plan mercredi) (en attente d'instruction)
OKTAVE et autres financeurs	Reste à définir
Emprunt	2 500 000€
Autofinancement	575 600 €

Bien sûr ce projet est éligible au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le nouveau plan de financement tel que susmentionné pour le projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire
 - Autorise Madame le Maire à déposer toutes les demandes de subventions y relatives
 - Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents
 - Autorise Madame le Maire à déposer les appels d'offres y afférents
- Adopté à la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0)

Divers :

❖ Comptes rendus des délégations de Madame le Maire au Conseil Municipal :

/

❖ Comptes rendus des réunions et points divers :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :
 - La salle polyvalente devrait fermer d'ici le 10 octobre 2022 mais que les activités hebdomadaires seront délocalisées dès début septembre 2022.
 - Le nombre d'enfants inscrits aux périscolaires du SIVU Les Châteaux (Achenheim, Hangenbieten, Breuschwickersheim, Kolbsheim et Osthoffen) a augmenté de 50 pour l'année scolaire 2022-2023.
Madame le Maire informe également le Conseil que le SIVU Les Châteaux a voté l'augmentation de 0,30€/repas à partir de septembre 2022.
 - Le SIVU d'Achenheim en charge du gymnase d'Achenheim a réceptionné une première facture travaux pour débloquer le versement de la subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin (devenu Collectivité Européenne d'Alsace - CEA).
De plus, la Commune va également réceptionner cette facture courant de la semaine pour débloquer nos fonds au titre du fonds d'attractivité du Conseil Départemental du Bas-Rhin (devenu CEA).
 - L'EMS représentera la Commune lors du recours de M. JOST contre le projet de construction de 34 logements au 35 rue Principale.

Monsieur Emmanuel MEPIEL, Adjoint au Maire, fait le point concernant les barrières mises en place chemin du Schwall et chemin du Fossé Communal.

Madame Anne RITTER, Adjointe au Maire, informe le Conseil que le lâcher de ballons n'est pas autorisé pour la Fête Nationale, une autre animation est en réflexion.

Madame le Maire clôt la séance à 20h50.